

Proposition de loi « visant à interdire la banalisation du blasphème religieux par voie de caricature »

Le député UMP Eric Raoult a déposé une proposition de loi visant à modifier les articles 23 et 29 de la loi du 29 juillet 1881 pour « interdire la banalisation du blasphème religieux par voie de caricature ». Ainsi, M. Raoult propose d'ajouter le mot « caricature » après les mots « imprimés, dessins » de l'article 23 et après les mots « écrits ou imprimés » de l'article 29. La proposition de loi précise qu'il n'est évidemment pas question ici de censurer un quelconque droit de critique ou encore de sacrifier l'exercice de la liberté d'expression, mais bien de conjuguer ce principe avec le respect de toute croyance. Cette proposition de loi s'inscrit dans la même logique que celle de Jean-Marc Roubaud, député du Gard, visant à interdire les propos et les actes injurieux contre toutes les religions.